

Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un LAPIN

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022

relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Délivré par Typhanie GROLLET : ACACES N° 484b-7531

Vous avez pour projet d'accueillir un lapin dans votre vie, nous ne pouvons que vous encourager à connaître ce bonheur. Mais attention, le lapin est un être vivant doué de sensibilité qui a des besoins propres à son espèce, très différents des nôtres, et auxquels il faudra être attentif tout au long de sa vie afin de lui assurer un quotidien sans souffrance.

Ce certificat est là pour vous sensibiliser à ses besoins, mais également aux obligations qui vous incombent, afin de vous permettre de prendre cette décision en pleine conscience.

Bien traiter un animal est indispensable mais ne suffit pas à garantir son bien-être.

Le lapin est un être vivant, comme tout autre animal son bien-être doit être atteint à travers le respect des 5 libertés fondamentales qui cherchent à garantir les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'animal.

----- LES BESOINS PHYSIOLOGIQUES -----

découlent des 5 libertés fondamentales des animaux. Ce sont des besoins primaires, liés à la survie

Absence de faim
et de soif.

Absence de
contrainte
physique.

Absence de
douleurs,
blessures et
maladies.

Absence de peur
et de détresse.

Liberté
d'expression des
comportements
normaux.

1. MANGER ET BOIRE

- Le lapin n'est pas un rongeur mais un lagomorphe, cela implique qu'il a deux paires d'incisives supérieures qui poussent en continu à l'inverse des rongeurs. C'est un herbivore strict qui mastique à la fois horizontalement (le foin et les herbes) et verticalement (les extrudés). Pour user ses dents, il est nécessaire de favoriser une mastication horizontale en lui apportant du foin de qualité à volonté.
- Sa ration alimentaire doit être composée essentiellement de foin vert, odorant et peu poussiéreux à volonté (à peu près son propre volume par jour), et de végétaux frais qu'il faudra introduire progressivement (céleri, persil, fenouil, endive,... tous crus. Attention certains légumes ou végétaux peuvent être toxiques). Les granulés sans céréales doivent uniquement venir en complément et être limités à 15g/kg/jr. Contrairement à ce que l'on croit, le lapin ne se nourrit pas de carottes, de maïs ou de graines. Les fruits et les légumes racines (comme la carotte) peuvent être donnés en guise de friandises, 1 à 2 rondelles maximum par semaine.
- Le lapin s'alimente toute la journée, il ne doit jamais être à jeun. Il ne peut pas vomir et a besoin de digérer deux fois ses aliments pour absorber tous les éléments non assimilés lors du premier passage dans le tube digestif, en particulier les vitamines B. Quand il mange, le lapin produit au petit jour des caecotrophes, qui sont des selles molles en grappe très odorantes, que nous voyons très rarement parce qu'il les mange souvent directement à la sortie de son anus. Il s'agit d'un comportement normal qu'il ne faut pas empêcher. C'est la deuxième digestion qui lui fera faire cette fois les selles rondes, dures et inodores que nous connaissons.
- Il faudra favoriser la prise de boisson et proposer des végétaux riches en eau, le lapin étant prédisposé à développer des calculs urinaires. Le lapin boit beaucoup, entre 50 à 150 ml/kg/j. Il ne faut surtout pas utiliser de biberon car ce n'est pas une position physiologique pour lui que de boire la tête vers le haut et cela ne lui permet pas de boire assez. Il vaut mieux utiliser un bol peu profond et lourd, pour éviter qu'il ne le renverse, qui devra toujours être propre.

2. DORMIR

Le lapin a plutôt une activité crépusculaire à nocturne, il devra donc pouvoir se défouler le soir et la nuit. Vivant à l'origine dans des terriers la journée, il sera indispensable d'offrir au lapin la possibilité de se cacher en lui mettant à disposition une cachette. Le lapin ne devra pas être dérangé lorsqu'il s'y trouve.

3. RESPIRER ET RÉGULER SA TEMPÉRATURE

Le lapin ne peut respirer que par le nez, pas par la bouche comme nous. Il ne sue pas et régule sa température via ses oreilles, ou au contact du sol froid. Il n'a pas de coussinets comme les chiens et les chats. Il est par conséquent très sensible aux coups de chaleur, mais aussi aux courants d'air. La température idéale pour lui se situe entre 15 et 21 degrés.

4. ELIMINER

- Le lapin est un animal très propre. On peut lui apprendre à faire dans un bac à litière, qui devra être adapté à la taille de l'animal.
- Le substrat utilisé pour la litière ne doit pas être composé de copeaux et de pellets faits à partir de bois résineux car ils libèrent des phénols au contact de l'urine, ce qui est toxique pour ses voies respiratoires. Il est préférable d'utiliser du substrat peu volatile et non poussiéreux comme le chanvre, qui a une bonne capacité d'absorption, ou de la rafle de maïs (moins absorbante et pour laquelle il faudra faire attention à l'ingestion), sinon en cellulose.
- Il faudra installer la litière à l'endroit choisi par le lapin et la laisser au même endroit.
- A noter que le lapin fait souvent ses besoins pendant qu'il mange, il sera donc judicieux d'associer litière et râtelier (pour le foin).
- Pour l'espace à vivre du lapin, un tapis absorbant ou déperlant peut être installé (type ©Drybed).

5. ACTIVITES PHYSIQUES

- Il est déconseillé de laisser son lapin en continu en enclos. Le lapin a besoin d'activité physique pour stimuler son transit (minimum 3 à 4h d'activité physique). Son lieu d'habitation doit lui permettre de s'allonger de tout son long, de faire 3 bonds d'affilée et de se tenir debout sur ses postérieurs sans que ses oreilles ne touchent le plafond, et ce plusieurs fois par jour.
- Afin d'éviter tout accident ou détérioration et pour répondre à ses besoins, il est nécessaire de prévoir au minimum un enclos modulable ou une pièce sécurisée. En cas de déplacement avec votre lapin, ce dernier devra être mis dans une caisse de transport sécurisée, avec des plaids ou protections antidérapantes (certains freinages pourraient paralyser le lapin s'il dérape dans sa caisse) et adaptée à sa taille afin notamment qu'il puisse se lever et tourner dedans.
- Attention à vos fils électriques qui sont fréquemment grignotés par les lapins, avec un risque important d'électrocution.

----- LES BESOINS COMPORTEMENTAUX -----

1. LE LAPIN EST UN ANIMAL SOCIAL ET GRÉGAIRE

- Le lapin est un animal social mais territorial. Il est mieux pour le lapin de vivre avec un autre lapin, mais la création d'un couple harmonieux peut être difficile. Il est nécessaire de bien s'informer avant d'organiser la rencontre de deux animaux inconnus car il y a un risque de bagarre violente. L'idéal est de faire cohabiter un mâle et une femelle tout deux stérilisés.
- Il ne faut pas faire cohabiter un lapin avec un cochon d'Inde, tout autre rongeur ou des volailles car ils peuvent être porteurs de bactéries ou maladies mortelles les uns pour les autres.
- Pas de cohabitation non plus avec un furet, car c'est le prédateur du lapin.
- La cohabitation avec les chiens ou les chats doit se faire avec précaution et sous surveillance uniquement, notamment pour les chiens. Ce sont des prédateurs pour le lapin, et des accidents sont réguliers, même après plusieurs années de cohabitation. Elle peut lui générer du stress, pouvant lui créer un malaise cardiaque, le lapin étant très fragile. Une attention particulière devra également être portée sur les puces qui peuvent infester le lapin.

2. IL DOIT POUVOIR EXPRIMER DES COMPORTEMENTS PROPRES À SON ESPÈCE

- Une plateforme est recommandée car les lapins peuvent à la fois se cacher dessous ou monter dessus. La disposition de ces éléments doit être réfléchi afin de limiter les risques de chute. Une boîte ou un tapis à creuser satisfera ses besoins liés au terrier et lui permettra l'usure de ses griffes.
- Le lapin doit bénéficier de moments de jeux quotidiens et de contacts positifs avec les humains.
- La familiarisation à l'humain est facilitée par un comportement approprié (prévenir l'animal, comportement calme, limiter les portages dans les bras surtout si l'animal présente des signes de stress pour éviter les chutes).
- A savoir : il tape de la patte arrière quand il se sent menacé. Il est alors nécessaire de ne pas forcer le contact.
- Si ses besoins comportementaux ne sont pas respectés, il pourrait être sujet à des troubles du comportement (comportements répétitifs, etc.) qui traduiront son mal-être (hyper toilettage, grignotage ou léchage d'objets, ou encore inactivité qui pourraient créer des arrêts de transit ou des occlusions intestinales...).
- **L'expression naturelle de l'un de ses besoins, une inadaptation de son environnement ou encore un problème de santé peut amener l'animal à des actions qui peuvent être interprétées par les humains comme des bêtises intentionnelles. Demandez toujours conseil à un professionnel.**

----- LES BESOINS MÉDICAUX -----

1. ÊTRE INDEMNE DE DOULEURS, LÉSIONS ET MALADIE

- Pour respecter son bien-être, le lapin devra être indemne de douleurs, lésions et maladie.
- Son squelette est très fragile, surtout sa colonne vertébrale. Il faut donc faire attention aux manipulations qui doivent toujours maintenir sa colonne pour éviter les fractures lombaires le condamnant à la mort. Il ne faut jamais prendre un lapin par les oreilles (risque d'arrêt cardiaque, et peut lui briser de la colonne vertébrale), ni par les postérieurs (risque de fracture de la colonne vertébrale également). On peut le tenir contre soi avec son dos contre nous, en « C » et le maintenir sur notre avant-bras en lui cachant la tête avec notre autre bras lors des éventuels moments de câlins consentis. Une attention particulière doit être portée sur la fragilité du lapin, qui est sujet aux crises cardiaques en cas de stress.
- L'anorexie (perte totale d'appétit) de plus de 24h est une urgence vitale.
- La stase digestive (ou arrêt de transit) est également mortelle si elle n'est pas traitée rapidement.
- Un lapin qui a les oreilles tombantes sera prédisposé aux otites à cause d'un conduit auditif plus étroit, il est important de prévoir des nettoyages réguliers.
- Le lapin doit pouvoir se mettre à l'abri des conditions climatiques extrêmes, aussi bien la chaleur que le froid. En effet, le confort thermique du lapin est situé de 15 à 25°C. Il craint la chaleur dès 28°C, les courants d'air et l'humidité.
- Si le lapin a accès à un enclos extérieur, celui-ci devra être sécurisé vis-à-vis d'éventuels prédateurs (rampants et volants) mais également pour éviter que le lapin ne creuse et ne s'enfuit. Outre le fait que sa sécurité peut être compromise en cas de fugue (risque d'accident, de vol, ...), votre responsabilité est engagée si votre lapin divague sur l'espace public et cause des dégâts ou accidents.

2. VISITES DE SUIVI VÉTÉRINAIRE

- Il est quasi impératif de faire le suivi chez un vétérinaire spécialisé dans les NACs, le choix de votre vétérinaire sera primordial sur la longévité de votre compagnon. Un vétérinaire NACs n'est pas juste un vétérinaire qui accepte de soigner les lapins, renseignez-vous bien.
- Le lapin doit être suivi au minimum une fois par an par un vétérinaire afin d'effectuer ses rappels vaccinaux contre deux maladies (+1 variante) mortelles pour lesquelles il n'existe pas de traitement (Myxomatose, VHD 1 et VHD 2) et de surveiller son état corporel.
- Vous pouvez emmener des crottes de votre lapin au vétérinaire pour qu'il vérifie s'il a des vers : les vermifuges en prévention ne sont pas toujours conseillés pour le transit, mais important à faire s'il a des vers déjà présent.
- S'il n'use pas assez ses dents, un parage dentaire devra être réalisé chez un vétérinaire pour régler tout problème de malocclusions dentaires et éviter les abcès.
- Il ne faut surtout pas lui couper les incisives à la pince car cela crée des micro-fractures qui sont très douloureuses (certains vétérinaires le pratiquent encore).

- Un lapin doit toujours être endormi au gaz et non en intraveineuse (souvent mortelle), demandez à votre vétérinaire avant toute intervention. Si ce n'est pas au gaz, changez rapidement de vétérinaire avant que votre lapin décède sur la table d'opération.

3. STÉRILISATION

- La stérilisation par ovario-hystérectomie (retrait total de l'utérus) est primordiale chez la femelle dès l'âge de 6 mois, car les tumeurs utérines sont fréquentes et concernent 80% des lapins de plus de 5 ans.
- La castration est aussi importante d'un point de vue comportemental, mais également pour éviter les risques de cancers, elle est presque indispensable pour une bonne cohabitation, à effectuer à partir de 6 mois. Attention, les mâles sont fertiles relativement tôt, vers leurs 3/4 mois environ.
- La stérilisation des lapins (mâles comme femelles) peut diminuer le marquage urinaire, les chevauchements (animaux ou humains), les risques d'agression (animaux ou humains) et la défense du territoire. Elle permet également d'éviter la surpopulation. Le lapin a une reproduction rapide et très prolifique.

4. SOINS À LA MAISON

- Un lapin réclame des soins réguliers de votre part comme le brossage, le nettoyage des yeux et des oreilles, et la coupe des griffes. Demandez conseil à votre vétérinaire pour adapter les bons gestes. La vie en intérieur entraîne des mues importantes. Si le lapin n'est pas brossé régulièrement, cela favorise l'ingestion de poils et par conséquent la formation de trichobézoards (boules de poils), sources d'occlusion intestinale. Pour rappel : le lapin ne peut pas vomir, l'accumulation de boules de poils dans l'estomac entraînera un arrêt de transit qui entraînera sa mort si ce n'est pas rapidement (quelques heures) pris en charge.
- La sédentarité accroît également le risque de pododermatite par une stagnation sur les membres postérieurs (infection des pattes). C'est pour toutes ces raisons qu'un lapin doit pouvoir jouir d'une semi-liberté. S'il ne creuse pas assez, il faudra couper ses griffes de temps à autre.

----- LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES -----

L'espérance de vie du lapin est comprise entre 7 et 10 ans, allant parfois jusqu'à 15 ans. L'adoption d'un lapin représente un engagement sur de nombreuses années, il est donc important de bien considérer en amont le temps à accorder à cet animal ainsi que le coût financier permettant de garantir son bien-être psychique et physique. La réflexion à mener devra garantir l'adéquation de l'animal à votre mode de vie. **Le lapin est l'animal le plus abandonné à l'approche des grandes vacances.**

Coûts liés à la vie de l'animal au quotidien.	Coûts vétérinaires	Autres coûts à envisager
<ul style="list-style-type: none"> • Le lapin doit manger du foin à volonté (env. 15 € le kilo) et des végétaux 100g/kg/j. • La litière représente une dépense pouvant atteindre 30 € par mois. • Le coût d'un enclos est estimé entre 60 et 150 €. • Il est souvent nécessaire de leur donner de l'eau en bouteille pauvre en calcium pour éviter des calculs rénaux (autour de 0,50€ le litre). • Les dépenses engendrées pour équiper l'environnement du lapin (gamelles, enclos, cage, jeux, caisse de transport...) peuvent représenter 100 à 200€ en fonction des besoins de l'individu et ce tout le long de sa vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les soins vétérinaires (vaccin, antiparasitaire externe, vermifuge...) peuvent être compris en moyenne entre 60 et 150 € par an. • La stérilisation du lapin peut coûter entre 80 et 300 €. Grâce à l'adoption en association ces coûts, compris dans les tarifs d'adoption vous reviennent relativement moins chers. • Les frais de santé peuvent augmenter avec l'âge du lapin. • Les bilans sanguins pour les seniors (+8/10 ans) sont fortement recommandés pour faire le point sur la santé du lapin. Comptez entre 80 et 120 €. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'absence, de vacances ou d'hospitalisation, il faudra prévoir de le faire garder par un pet sitter ou une personne de confiance, il est à noter que les lapins sont des animaux très sensibles à un changement d'environnement, ils préféreront souvent rester chez eux plutôt qu'être gardés dans un autre lieu (amis, familles, pensions, ...). Une garde à domicile est fortement recommandée. • Des accidents du quotidien peuvent également engendrer des coûts de soins et d'hospitalisation. Il faudra veiller à sécuriser l'environnement de votre lapin.

----- L'IDENTIFICATION -----

Il n'y a pas d'obligation d'identification pour le lapin, cependant elle est recommandée. En cas de perte, la personne qui va retrouver le lapin pourra vous contacter grâce à vos coordonnées renseignées dans Vétonac (l'organisme d'identification des Nouveaux Animaux de Compagnie). Pensez à les mettre à jour en cas de changement (déménagement, ...).

----- MALTRAITANCE ANIMALE ET ABANDON -----

- Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les lapins. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (article 521-1 du code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal. Le fait de lui infliger des souffrances inutiles et/ou de le laisser volontairement ou involontairement dans des conditions de vie qui nuisent à son bien-être physique et mental est passible des peines exposées ci-dessus.
- En particulier, abandonner sur la voie publique ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge est interdit. Cet acte est considéré comme de la maltraitance et passible des mêmes peines.
- Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est aussi considéré comme de la maltraitance.

